

Compte rendu Conseil municipal du 21/02/2020

Présents : Julien ADAMI, Arlette GENDRONNEAU, Maria SENECAIRE, Patrice LEBOUCHARD, Maïté BARBECOT, Gérard GUITTARD, Odile VELLETT, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLOT, Christian PAILLOUX

*Absents : Arnaud LAPRA : pouvoir donné à Christian PAILLOUX
Marie Paule CHAZAL : pouvoir donné à Gérard GUITTARD
Michael COURET : pouvoir donné à Arlette GENDRONNEAU
Jean Luc Mioche et Jacky Mandon*

Secrétaire de séance : Maïté BARBECOT

Huis clos : Une maison route de Champeix est soumise au conseil dans le cadre d'une DIA, il s'agit de la parcelle ZS 125 pour une valeur de 330 000 euros. A l'unanimité les membres du conseil décident de ne pas préempter.

Délibérations :

1/ Monsieur le maire a demandé à la préfecture la dissolution de l'association « ASA forestière » Cette association, créée en 1983 compte 3 adhérents : la commune, M. Usclade et M. Aubry. Les statuts prévoient une durée de 30 ans mais ne prévoient pas de condition de dissolution. Les emprunts se sont terminés en 2018, ils étaient répartis entre les 3 adhérents. La commune est propriétaire d'environ 39 hectares (contre 5 et 3 pour les héritiers des deux autres membres) Le reliquat est de 1272,36 euros. Soit le préfet nomme un liquidateur judiciaire, soit il autorise la dissolution avec une répartition au prorata de la surface de chaque adhérent. Pour mémoire cette association a coûté 2200 euros par an à la commune (remboursement d'emprunt)

13 voix POUR

2/ Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter une subvention FIC 2020 (fonds d'intervention communal) pour le projet « enfouissement des réseaux orange » chemin sous la Ville. Le coût est de 10500 euros et le montant de la subvention demandée est de 2079 euros

13 voix POUR

3/ Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter une subvention FIC 2020 pour le projet « amélioration de la voirie communale » (chemin du Chardonnet, chemin sous la ville, rue Noble, rue de la Pougère...). Cette demande est intégrée au marché à commande et elle est d'un montant de 6640 euros.

13 voix POUR

4/ Monsieur le maire soumet une délibération relative à l'approbation et à la signature de la convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Clermont Ferrand et plusieurs collectivités territoriales du Puy de Dôme et de l'Allier pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux.

Cette convention est arrivée à échéance en avril 2019 mais court jusqu'à fin 2020. Il s'agit donc de la renouveler pour la période 2021/2024. Elle représente un coût de 1032 euros hors taxe pour la commune (0,88 euro par habitant). La fourrière a déjà été sollicitée pour des animaux errants sur notre commune (mouton, poney, cheval....)

13 voix POUR

5) Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2019 de la commune

Concernant l'investissement :

Dépenses 238 206, 28 euros

Recettes 138 887.71 euros

Résultat négatif de 99 318 euros

Concernant le fonctionnement

Dépenses : 571 333.29 euros

Recettes : 714 578.06 euros

Résultat positif de 143244,78 euros

12 voix POUR

6) Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2019 de la commune

Fonctionnement : Résultats excédentaires de 228 994.84 euros

Investissement : Résultats déficitaires de 144 651.71 euros

12 voix POUR

7) Délibération relative à l'affectation des résultats

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 84 343,13 euros

13 voix POUR

Commentaires :

Un bilan positif, de meilleures conditions de gestion :

L'augmentation des impôts au début du mandat qui avait alors un impact sur le budget de la commune, une renégociation des emprunts qui avait dégagé du fonctionnement, une diminution des dépenses de fonctionnement (SIVOS, énergie, dépenses matériel technique, contrats téléphone, assurances)

8) Monsieur le maire sollicite une délibération pour la mise en location d'un local rue des Courtes.

Les éditions La Flandonnière vont signer un bail le 28 février pour une ouverture à compter du 1^{er} avril pour un loyer de 1000 euros par an.
Il s'agira de laisser libre l'espace public devant.

13 voix POUR

9) Monsieur le maire sollicite le conseil pour une délibération relative à l'approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Mond'Arverne communauté

Les modifications concernent les Martres de Veyre et La Roche Blanche suite à la prise de compétence de la lecture publique : agents pris en charge par Mond'Arverne communauté et toutes charges liées à cette prise de compétence

- La Roche Blanche : 27 666.05 € viendront en moins de l'Attribution de Compensation (il reste à cette commune 385 302.08€ d'Attribution de compensation)
- Les Martres de Veyre : 75 767.34€ (reste 180 053.72euros d'attribution de compensation aux Martres de Veyre)

13 voix POUR

10) Demande de subventions façade

- Régularisation du dossier Vellet (traité lors du conseil du 14 décembre 2019 ; il s'agissait de refaire le devis (suite à une erreur de l'artisan).

Le devis d'élève donc à 11085,27 euros.

Ce dossier donne droit à une aide de 1500 euros de la commune et une aide de 1500 euros de la Région

La maison à coté appartenant à la commune il serait pertinent de faire le crépi sur le retrait en même temps.

- Concernant le dossier de la toiture sur la place du marché, la déclaration de travaux n'est pas revenue. Il convient d'être vigilant sur la composition du devis et la part de l'isolant dans ce devis.
- Demande pour une façade sur un projet de maison à mettre en location à Chadrat : le montant du devis est de 8283 euros TTC . Une subvention de la commune de 15 % est accordée soit 1242,45euros (rappel : pas d'aide de la Région pour Chadrat)

Bilan des aides façades : 6 demandes l'an dernier et 3 en ce début d'année.

11) Informations diverses

- Bulletins communautaires à distribuer (suite à une erreur du prestataire employé par Mond'Arverne)
- Nouvelle journée nettoyage du village au printemps programmée
- Litige nuisances sonores : la médiation en mairie n'a pas abouti. L'entreprise devra entrer au domicile du particulier pour faire des relevés le vendredi 28 février.
- Thierry Valleix fait part d'un projet de maraîchage (avec serres) et verger sur une zone agricole sous la ferme du lac. Or le projet de monsieur Petiot comprend la construction d'un bâtiment, ce qui ne peut être rendu possible que par une modification du PLUI (en zone agricole constructible) : à suivre si Monsieur Petiot acquiert le foncier.

- Point sur la course cycliste, projet de Jean David Cussac déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Les modifications proposées conviennent à tout le monde. Il doit maintenant faire la demande en préfecture.